

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET L'ASSOCIATION
« L'UNION DES SURFS CLUBS BASSIN D'ARCACHON »
SAISON SPORTIVE 2022-2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

La ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la Ville et l'Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon (U.S.C.B.A.) Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements.

Elle précise les relations administratives entre l'Association « l'Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon » et les services municipaux de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements.

Elle traduit l'intérêt que la commune porte à l'association « Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon (U.S.C.B.A.) » et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La convention de partenariat proposée à l'Association « l'Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon » permet de valider les relations de partenariat avec la Ville qui sont de plusieurs ordres.

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**.

Le S.P.O.T. :

Situé sur le parking de la Salie Nord, en extension des toilettes déjà existantes, le S.P.O.T. est un bâtiment de 300m² composé de locaux associatifs, avec vestiaires et espaces pour le rangement du matériel, d'une infirmerie, de douches, de sanitaires, d'une grande salle d'exposition et d'un hall d'accueil du public.

Ce bâtiment accueille l'**Union des Surfs Clubs Bassin d'Arcachon** dans **les locaux n°1 et 2** de 30 m² à titre exclusif.

L'Annexe POINT GLISSE :

Véritable terrasse sur l'océan, le point glisse est situé sur le rivage de la Salie Nord. Conçu pour être entièrement démontable, ce bâtiment construit sur des pieux est constitué de huit containers avec à l'étage une terrasse couverte de 10m² fournissant un large panorama de surveillance.

Cet équipement permettra l'accueil des Maîtres-Nageurs Sauveteurs durant la saison estivale et des associations de sports de glisse pour leurs activités tout au long de l'année.

Ce bâtiment accueille l'association sportive : l'**Union des Surfs Clubs Bassin d'Arcachon** dans **les containers n°3 et 5**.

Commentaires sur l'Association « U.S.C.B.A. » :

L'Union des Surfs Clubs Bassin d'Arcachon est une Association qui organise les activités de Glisse toute l'année sur le littoral de la Commune au profit de ses 220 adhérents, 192 jeunes de moins de 18 ans.

D'autre part l'USCBA organise plusieurs manifestations sportives.

LES ENGAGEMENTS DU CLUB :

L'association dénommée « **USCBA** » est issue de la fusion des clubs de surf du territoire de la COBAS, qui organise l'activité surf, paddle board, longboard, bodyboard et skimboard sur le territoire.

Le projet principal du club réside dans la mise en œuvre d'entraînements au profit de ses adhérents qui pratiquent l'activité en compétition et également de proposer une formation aux jeunes débutants à l'année.

Le Club s'engage également de développer ses activités au profit des divers publics, scolaire, centre de loisirs, centres sociaux de la COBAS en priorité et des publics touristiques durant la saison estivale.

- L'USCBA a accueilli en 2021, 2 classes de CM2 dans le cadre du Surf Scolaire,
- L'USCBA a participé à l'opération CAP 33 pendant la durée estivale dont 375 personnes ont bénéficié d'une découverte gratuite en 2021.
- L'USCBA développe des actions en faveur du public en situation d'handicap, en proposant des séances de surf à l'association «M en Rouge», ainsi que la participation à la journée HANDI SURF.

- L'USCBA a pour projet associatif pour la saison 2022-2023 :

- Des séances d'initiation et de découverte du HandiSurf sont programmées une fois par semaine.
- Les entraînements hebdomadaires en faveur des adhérents du club,
- L'Encadrement du Surf-Scolaire pour plusieurs classes de CM2 des écoles de la Ville,
- La Journée « Portes Ouvertes Collège »,
- La Journée « Portes Ouvertes Handisurf »,
- L'Organisation d'une étape du Championnat de France Surf/Bodyboard,
- L'Organisation d'une étape de la Coupe de France Surf/Bodyboard.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :

La Ville soutien le Club « USCBA » par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement ainsi qu'une subvention concernant le surf scolaire qui font l'objet d'une délibération complémentaire.

La Ville s'engage à mettre à disposition du club, deux locaux de stockage de matériel à titre exclusif et des espaces communs (vestiaire, infirmerie, bureau, salle d'exposition) dans le bâtiment du S.P.O.T.

Deux containers de 15m2 (stockage matériel, lieu d'activités) dans l'équipement « Annexe Point Glisse » situé en pied de dune.

Les conditions d'utilisation de ces équipements sont libellées dans la convention.

La mise à disposition du S.P.O.T et de l'annexe Point Glisse est consentie **à titre gratuit.**

Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec l'Union des surfs clubs du Bassin d'Arcachon,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération.